

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle – M. GOUYARD Gilles – M. FRANCES Christian – Mme TIXIER Monique – M. HUGUET Bruno – M. COMBE Jean-Pierre – Mme GOMES Sandra – M. MALOT Hervé – M. PEINY Alain – Mme THIVAT Emilie – Mme COULANJON Elisabeth.

Monsieur Jean-Pierre COMBE, conseiller municipal, est arrivé à 19 h 20, au cours des débats sur l'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 1^{er} octobre 2014 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Madame le Maire précise que dorénavant les comptes-rendus de conseil municipal seront mis en ligne sur le site montpensier.fr une fois validés en assemblée.

TAXE D'AMENAGEMENT (T.A.)

Madame le Maire informe l'assemblée que toute délibération relative à la taxe d'aménagement doit être votée avant le 30 novembre pour être applicable à toute construction close autorisée l'année suivante suite au dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Cette taxe est entrée en vigueur en mars 2012 et regroupe en une seule taxe, la TLE (Taxe Locale d'Equipement) qui était perçue par la Commune et par le Département, et trois autres taxes qui étaient perçues par le Département, à savoir, la taxe liée au financement des dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la taxe sur les espaces naturels sensibles. La précédente délibération instaurant la taxe d'aménagement à un taux de 4%, en date du 17 novembre 2011, est valable jusqu'au 31 décembre 2014. Il y a donc lieu de délibérer sinon la Commune ne percevra plus cette recette fiscale pour les autorisations de construire délivrées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après discussion et à l'unanimité des membres, le Conseil municipal décide du maintien de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune. L'assemblée décide également du maintien du taux de la taxe à 4 %. L'assemblée approuve l'abattement pour les bénéficiaires de prêt à taux zéro et décide d'exonérer 90% des surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'instaurer la taxe d'aménagement pour une durée de trois ans, avec possibilité de modifier les conditions (taux et exonérations) tous les ans avant le 30 novembre.

ACQUISITION D' ACTIONS SEMERAP (Société pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement)

Madame le Maire expose à l'assemblée que la société d'économie mixte devenue société publique locale propose, au profit de la commune de Montpensier, 10 actions au prix unitaire de 31 € chacune. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'achat de 10 actions et autorise Madame le Maire à signer la convention.

DECISION MODIFICATIVE

Dans le cadre de la réhabilitation du préau de l'école, Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise, lors du précédent Conseil, pour le choix du maître d'œuvre. Afin de pouvoir régler le montant de la première échéance, elle informe qu'il est nécessaire de voter une décision modificative.

Par ailleurs, s'impose également une décision modificative pour l'achat d'actions à la SPL SEMERAP.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante en section d'investissement du budget 2014 :

c/2315 immobilisations en cours – installations techniques (voirie)	- 10.310,00 €
c/2031 frais d'études	+ 10.000,00 €
c/266 achat d'actions SPL	+ 310,00 €

CONVENTION GrDF (Gaz réseau Distribution France)

Madame le Maire expose à l'assemblée que GrDF propose aux Communes de passer une convention pour installer des équipements de télé-relève des compteurs de gaz naturel en hauteur de bâtiments communaux. Ce nouveau compteur communiquant gaz pour les particuliers est dénommé GAZPAR.

Elle précise que la convention est signée pour une durée de 20 ans. Une redevance de 50 € par site sera attribuée à la commune par GrDF. Quatre sites ont été retenus pour l'instant. C'est donc la somme de 200 € qui reviendra à la commune, avec revalorisation chaque année.

Ces compteurs GAZPAR seront placés à la mairie, à la salle polyvalente, à l'église et aux ateliers communaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la signature de la convention avec GrDF.

AVANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DU PREAU EN SALLE DE CLASSE

Madame le Maire informe que la phase A.P.D. (Avant-Projet Détaillé) est en cours. Les différents bureaux d'étude ont été consultés, à savoir la société Auverfluid, pour les fluides, la société ITC, pour les structures du bâtiment, et la société EXECO en qualité d'économiste. Ces interlocuteurs vont oeuvrer ensemble en collaboration avec l'architecte, Monsieur Benjamin STRUB, pour la structure définitive du bâtiment et les aménagements, entre autres, ce afin de constituer l'APD puis le permis de construire et le dossier de consultation des entreprises. De plus, une étude de sol sera réalisée ; la consultation de différents bureaux d'étude est en cours.

Une réunion de travail est prévue en décembre, la date reste à préciser.

Madame le Maire rappelle que la demande de subvention auprès du Conseil général a été déposée au 15 octobre. La réponse interviendra en principe dans le courant du 1^{er} trimestre 2015. La demande de D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) doit être déposée avant le 1^{er} décembre. Madame le Maire a rendez-vous le 10 décembre avec Monsieur le Sous-Préfet pour présenter le dossier.

POINT SUR LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Un point sur les syndicats intercommunaux est fait par les différents délégués :

- S.I.A.D. (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) Riom Limagne : rapporteur Monique TIXIER
- Mission locale de Riom : rapporteur Bruno HUGUET
- S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) : rapporteur Gilles GOUYARD
- S.B.A. (Syndicat du Bois de l'Aumône), traitement des ordures ménagères : rapporteur Gilles GOUYARD

- S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable) de Sioule et Morge : rapporteur Christian FRANCES
- Syndicat Intercommunal d’Assainissement du Haut Buron (station d’épuration) : rapporteur Christian FRANCES
- Syndicat pour la gestion du collège d’Aigueperse et des transports scolaires : rapporteur Bruno HUGUET

S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d’Electricité et de Gaz)

Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, rappelle que le syndicat comprend 517 collectivités, dont 47 E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il présente le rapport financier 2013.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Demande d’achat d’un terrain par un administré

Madame le Maire procède à la lecture du courrier d’un administré qui demande l’acquisition d’un chemin sans issue qui se trouve entre deux champs lui appartenant, travaillés par le même agriculteur, près du rond-point nord de la déviation, en direction de Gannat. L’opération permettrait de ne faire qu’une seule parcelle pour plus de commodité. Ce chemin est cadastré. Il appartient à la fois à la commune de Montpensier, à la commune d’Aigueperse et au Conseil général. Il ne dessert aucun autre riverain. Son prix devra être estimé par le service des Domaines.

Après discussion, le Conseil municipal unanime émet un accord de principe sur cet achat. Il s’agit d’un avis et non d’une délibération, ce afin d’engager la procédure.

2 – A.S.L. (Association Syndicale Libre) « Le Fugeat »

Madame le Maire procède à la lecture d’un courrier émanant de l’A.S.L. « Le Fugeat » demandant à la Commune d’accepter que les espaces communs du lotissement lui soient rétrocédés. La lecture du courrier a été faite auprès du Conseil municipal, pour réflexion. Une décision à ce sujet sera prise lors de la prochaine séance.

3 – Chantier d’insertion

Madame le Maire informe l’assemblée que le chantier d’insertion est une structure destinée à remettre des personnes en difficulté, sans emploi, dans le circuit du monde du travail. Cette structure est prise en charge par le Conseil général et la C.C.N.L. (Communauté de Communes Nord Limagne). Le chantier d’insertion est mis à disposition des communes du territoire communautaire sans engagement financier de la part de celles-ci. La C.C.N.L. participe à hauteur de 35.000,00 € pour 2015 et le Conseil général à hauteur d’environ 80.000,00 €.

Les personnes engagées par le chantier d’insertion sont, pour cette année, au nombre de huit sur le territoire. Elles sont capables avec leur encadrement de remettre en état le petit patrimoine (fontaines, lavoirs, chemins de randonnées, entretien de bâtiments, etc.). Le chantier d’insertion est déjà intervenu sur la commune pour restaurer une cave située sous l’école.

Madame le Maire a demandé à la C.C.N.L. d’inscrire la commune de Montpensier dans le projet de travaux de rénovation du lavoir situé route d’Effiat, à côté de la fontaine.

4 – A.L.S.H. (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

Madame le Maire informe l'assemblée de la remise par Pierre Lyan, 3^e Vice-Président de la C.C.N.L., de documents indiquant la tenue de réunions d'information sur les A.L.S.H. qui vont être transférés à la Communauté de Communes.

5 – Bus de Noël

Un bus sera mis en place le jeudi 18 décembre pour se rendre au marché de Noël de Clermont-Ferrand. Cette opération sera en partie prise en charge par la Communauté de Communes.

6 – Voirie

Madame Emilie THIVAT fait remarquer à l'assemblée que le chemin situé le long de la voie SNCF est en train de se détériorer. Celui-ci sera remblayé dès le printemps comme à l'accoutumée.

7 – Agenda

Dates des prochaines réunions pour préparer le prochain bulletin de L'Echo de la Butte :

- mercredi 17 décembre, 19 h 00 : 1^{ère} réunion de préparation,
- lundi 29 décembre, 19 h 00 : relecture,
- lundi 5 janvier, 18 h 00 : distribution.

La prochaine réunion est prévue le 21 janvier 2015, à 19 h 00, à la salle du Conseil municipal.